FCJC Newsletter

Septembre 2023

Chères Chasseresses, Chers Chasseurs,

La saison estivale touchant gentiment à sa fin, nous voici maintenant tout proche du jour de l'ouverture de la chasse dite générale.

Que ce soit la première ouverture (ou une parmi les premières) ou alors une de plus qui s'ajoute au nombre important d'ouvertures déjà vécues, indéniablement ce jour n'est pas un jour de chasse comme les autres.

La perspective de se retrouver en forêt et de partager de bons moments autour du feu crépitant, l'enthousiasme d'arpenter à nouveau notre magnifique territoire le fusil à la main, l'émotion en écoutant la voix des chiens sont l'expression de notre passion pour la chasse. Ce sentiment profond, parfois difficile à expliquer, qui nous anime fait pleinement partie de nous-mêmes.

Cette ferveur pour la chasse peut parfois être débordante. Je vous enjoins à veiller à ce que la passion ne prenne pas le pas sur la raison. Bien que cela ne soit pas la norme, il est encore trop fréquent que des chasseurs se querellent pour des questions de territoire de chasse. Nous jouissons d'une grande liberté de mouvement très appréciable. Soyons donc raisonnables afin de préserver cet avantage.

Chères chasseresses, chers chasseurs, je vous souhaite à vous toutes et tous une saison 2023-2024 en toute sécurité. Que la saison qui se profile vous soit agréable, remplie d'émotion, de convivialité et de succès.

Bonne lecture

Pour la FCJC - Nicolas Wallimann

photos Jean-Claude Beuchat

Merci à Jean-Claude pour le partage de ces prises de vue de circonstance !

Pour rappel, vous avez la possibilité de recevoir la Newsletter FCJC par e-mail (plus rapide, plus écologique et moins onéreux). Si vous êtes intéressés par ce mode de distribution, alors je vous serais reconnaissant de transmettre votre adresse e-mail à notre secrétaire, Mylène Comte-Erard mylene.comte-erard@fcjc.ch

La Newsletter est également publiée sur notre site https://fcjc.ch

Remerciements

Merci à Mylène Comte-Erard, Jean-Claude Beuchat, Pascal Montavon, Flavien Lachat, Thierry Chételat, Lucas Wolfer, Walter Amstutz, Pierre Voyame, Michel Buchwalder, Frédéric Demagistri Amaury Boillat, Didier Adatte (*directeur de ProForêt*) pour leurs contributions à l'élaboration de cette Newsletter.

Site internet

Notre site internet n'en finit pas de s'optimiser !

J'aimerais au travers de ces lignes une fois encore vivement remercier Pascal Montavon (le gestionnaire de notre site internet) pour mettre ses compétences au service de la chasse jurassienne.

NOUVEAUTÉ

L'identification géolocalisée et le numéro des Unités de Gestion Cynégétiques (UGC) sont maintenant disponibles sur la page d'accueil du raccourci écran de votre smartphone permettant d'accéder à notre site.

<u>Procédure</u>

1) Sur l'écran d'accueil, cliquer sur "Unités de gestion" Unités de gestion
2) La page du Géoportail contenant les UGC s'ouvre
3) Cliquer sur la géolocalisation ce qui vous indiquera votre position actuelle
4) Autoriser l'application à utiliser votre position actuelle Autoriser

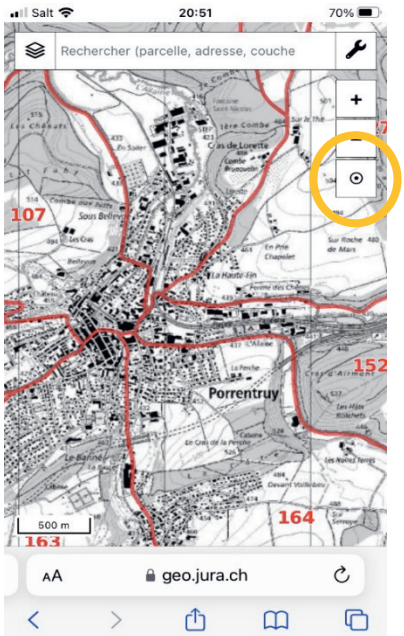

Merci à Pierre Voyame

Après de très nombreuses années dédiées à la chasse jurassienne, Pierre Voyame a décidé de rendre son tablier de formateur pour la branche "pratique et éthique de chasse". Il cessera également ses activités organisationnelles dans le cadre des journées ETAS.

Chasseur depuis 1967, il serait bien trop fastidieux d'énumérer toutes les pièces à mettre à son tableau de chasse ! Par contre, pendant toutes ces années, Pierre a accumulé une multitude d'anecdotes et de situations rocambolesques qu'il sait partager avec passion. Son caractère bien trempé, son verbe fort et la chaleur humaine dont il fait preuve ne laissent en aucun cas indifférentes les personnes qui l'ont rencontré.

Dans le but de transmettre ses riches connaissances cynégétiques, en 1998 Pierre a élaboré le cours "pratique et éthique de chasse". Cette année encore, pour la 25ème fois, les candidats chasseurs auront la chance de pouvoir s'inspirer de sa large expérience.

C'est en 2006, conjointement avec Armand Chételat, que Pierre a posé les bases des journées ETAS. Au fil des années, cette journée consacrée au partage du savoir est devenue une date incontournable dans le cursus de formation des aspirants chasseurs jurassiens et neuchâtelois.

Pierre a fait preuve d'un dévouement et d'une disponibilité pour la chasse jurassienne hors norme.

Un Grand MERCI à toi Pierre pour ton abnégation. La FCJC t'exprime toute sa gratitude pour tout le travail accompli.

Postes mis au concours

Suite au départ de Pierre, la FCJC met au concours le poste de formateur / formatrice dans le domaine "pratique et éthique de chasse". Le poste de co-responsable de l'organisation des journées ETAS est également à repourvoir.

Les personnes intéressées par ces fonctions sont priées de faire parvenir leur candidature au secrétariat de la FCJC mylene.comte-erard@fcjc.ch ou au président wallimann12@gmail.com d'ici au 30 novembre 2023.

Pour tout renseignement complémentaire merci de contacter N. Wallimann ✆ 079 731 09 67

Sécurité à la chasse

Fort heureusement cela fait maintenant un certain temps qu'aucun accident grave de chasse n'a été répertorié dans notre canton. Je ne peux qu'ardemment vous encourager à tout mettre en œuvre pour perpétuer cette situation.

- Il n'existe pas de situation particulière ou de gibier (fusse-t-il le trophée de votre vie) qui puisse excuser le non-respect des règles de sécurité.
- Être bien visible est indubitablement un aspect sécuritaire à ne pas négliger. Porter des vêtements de couleur vive (orange), signaler sa présence, communiquer à autrui la situation de l'action de chasse en cours et ses intentions futures, sont des principes à ne pas négliger.

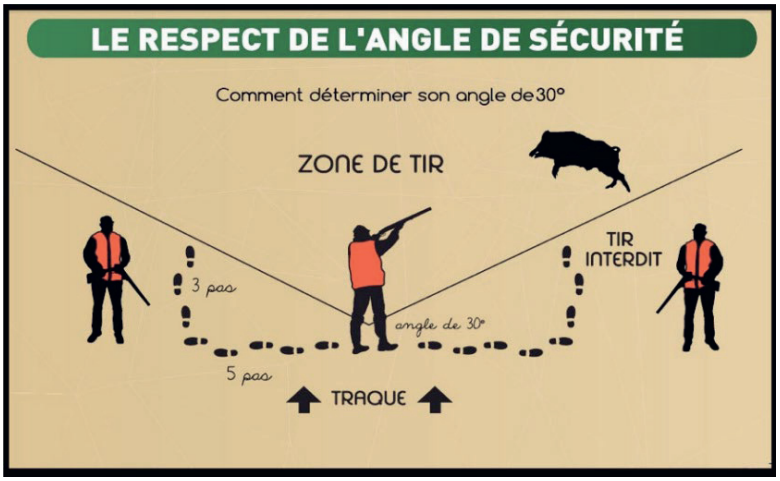

- La règle des 30° doit en tout temps et en toutes circonstances être appliquée et respectée
- Chargez votre arme seulement une fois au poste, imprégnez-vous de la situation et tenez compte de l'environnement :
  - positions des autres chasseurs
  - distance et zone de tir
  - tir fichant / pare-balle existant
  - présence de routes / chemins / habitations / animaux de rente, etc…
- Déchargez votre arme au poste aussitôt l'action de chasse terminée
- Assurez-vous que vos armes soient en parfait état de marche et que le mécanisme de sécurité fonctionne correctement

C ⇨ Toutes les **armes** doivent toujours être considérées comme **Chargées**

P ⇨ Ne jamais **Pointer** une arme sur quelque chose qu'on ne veut pas abattre

D ⇨ Placer l'index sur la **Détente** uniquement si **l'on veut tirer**

I ⇨ **Identifier** sa cible et assurer un **tir fichant**

Projet Stand de tir "En Varmenne"

La période estivale n'a pas été propice aux avancées dans ce dossier. ENV a relancé le DDPS par courrier (26.06.2023) afin de planifier une rencontre pour échanger au sujet du droit de superficie.

Il faut savoir que le résultat de ces négociations est financièrement important car la somme qui devra être consacrée au droit de superficie sera soustraite du montant total de la subvention étatique (CHF 250'000.-)

Selon le budget provisionnel actuel, la réalisation de deux pas de tir lièvre à palettes et deux stalles de tir avec cibles "polytronic" à 100 mètres coûtera CHF 257'000.-. Ces installations représentent le minimum légal.

Concernant la réalisation du sanglier courant qui offrirait une plus-value indéniable permettant la réalisation d'entraînements de qualités, un financement annexe devra être trouvé (sanglier courant à 50 mètres avec cible "polytronic" => CHF 238'000.-)

Suivi dossier "mise sous protection de biotopes humides"

Pour l'historique, suite au dépôt d'un postulat sollicitant une étude au sujet de la création d'un district franc sur le territoire cantonal (postulat qui a été retiré par la suite !) ENV a été mandaté d'entreprendre une réflexion à propos de la chasse sur les milieux sensibles de petites surfaces.

Plusieurs réunions (table ronde chasse et milieux écologistes / commission de la faune / commission de la protection de la nature et du paysage) ont été consacrées à ce sujet.

Après consultation des parties concernées, ENV est maintenant en position de formuler des propositions qui seront soumises au Gouvernement pour décision. Ceci devrait être fait d'ici la fin de cette année.

A ce jour la FCJC ne connait pas les propositions finales qui seront formulées par ENV. Néanmoins, au vu des informations connues à l'heure actuelle, il y a plusieurs points pour lesquels la FCJC a officiellement exprimé son désaccord.

Ci-dessous vous trouverez un résumé des points litigieux.

- Refuge de chasse
  - aucune preuve relative à un potentiel impact négatif provoqué par l'exercice de la chasse n'a pu être avancée concernant l'étang des Royes et la Chaux-des Breuleux. Il a été évoqué qu'une révision des règles d'usage des réserves naturelles pour tous les utilisateurs sera réalisée ces prochaines années (délais?). Comme également mentionné, la pratique de la chasse ne doit pas être dissociée des autres activités humaines. Par conséquent, en toute logique, si d'aventure il devait y avoir interdiction de chasser sur ces deux sites, cette restriction ne peut entrer en vigueur que conjointement avec la mise en application des nouvelles règles d'usage.

- Concernant l'interdiction d'accès (et de chasser) sur le site de la Chaux-des-Breuleux. L'argument de cohérence avec le canton de Berne n'est pas recevable. Tout du long de notre frontière cantonale avec notre voisin bernois, une multitude de différences existent sans pour autant que cela ne pose problème. Une fois encore, aucun argument tangible n'a été évoqué afin de supporter une décision d'interdiction de chasse sur ce site.
- Si une interdiction de chasser devait être mise en place sur le site de La Chaux-des-Breuleux, alors le périmètre de la réserve devra être revu afin d'en exclure l'étang situé au nord-est car celui-ci reste ouvert à la pêche.
- Les périmètres prévus des réserves de chasse de La Gruère et Les Royes englobent des terrains agricoles pour lesquels aucune mesure de protection n'est nécessaire. Les surfaces agricoles concernées ne doivent pas faire partie de la réserve de chasse et les contours de ces deux réserves doivent être corrigés afin d'en exclure les terrains agricoles.
- Pour la réserve de la Gruère, la question n'est pas de revenir en arrière et d'y autoriser la chasse. Cependant la FCJC est très dubitative quant à l'importance de l'impact de la chasse par rapport à l'impact des flux touristiques.

◆ Chasse aux gibiers d'eau

- Pour reprendre les termes utilisés par ENV , "*actuellement 18 plans d'eau par rapport aux centaines que compte le territoire cantonal sont ouverts à la chasse*". Ceci équivaut à une infime partie du potentiel chassable. Il n'est pas concevable de réduire encore d'avantage le nombre de sites chassables.
- Il est également bon de rappeler que le gibier principal (voire unique) prélevé sur ces plans d'eau est le canard colvert. Les effectifs de cette espèce se portent à merveille. En conséquence, il n'y a aucune raison objective de mettre en place des mesures de protection supplémentaires.
- Il a été mentionné que les étangs Crevoisier et la Vouèvre ont une importance particulière pour les oiseaux en migration hivernale. Ceci est inexact, il n'y a aucune espèce d'oiseau migrateur rare ou menacée qui s'arrête ou hiverne sur ces sites.
- Sur Plain-de-saigne, les Etangs Crevoisier et La Vouèvre, ENV propose d'interdire uniquement la pratique de la chasse aux gibiers d'eau en <u>laissant libre accès à tous autres usagers</u>. Ceci est inacceptable et discriminatoire envers les chasseurs.
- Si nonobstant l'opposition de la FCJC, ENV persiste malgré tout à interdire la pratique de la chasse sur Plain-de-Saigne, Les Etangs Crevoisier et La Vouèvre, alors au minimum une compensation équitable en termes de territoire de chasse sera requise (= ouverture de la chasse aux gibiers d'eau sur des plans d'eau qui sont actuellement fermés)

La stigmatisation de la corporation des chasseurs au travers des différences de traitement ci-dessus évoquées n'est pas acceptable. Une égalité de traitement sera exigée par la FCJC.

Programme des journées de travail 2024

Ci-dessous vous trouverez le programme des journées de travail planifiées en 2024 comptant pour la prise de la patente 2024.

FCJC - Journées de travail en faveur du patrimoine naturel 2023-2024

	Heure	Région	Rendez-vous	Organisateurs	Travaux / matériel	Contact
Samedi 10 février 2024	8h00	Delémont	Gare - **Courfaivre**	Bernard Graedel	Entretien réseau bocager tronçonneuses	079 212 54 43
Jeudi 22 février 2024	08h00	Delémont	Terrain FC - **Montsevelier**	Gilles Chételat Gérard Chételat	Entretien haie + milieux humides	079 231 63 13
Jeudi 29 février 2024	8h00	Delémont	Gare - **Courfaivre**	Bernard Graedel	Entretien réseau bocager tronçonneuses	079 212 54 43
Samedi 2 mars 2024	8h00	Porrentruy	Gare - **Courgenay**	Pierre-Alain Stadelman	Entretien haies serpes - fourches - gants	078 785 06 56
Samedi 2 mars 2024	8h00	Delémont	Gare - **Courtételle**	Hubert Joliat	Entretien réseau bocager	032 422 80 46
Samedi 2 mars 2024	8h00	Delémont	Local FCJC - **Glovelier**	Jean-Claude Beuchat	Entretien réseau bocager	078 663 63 29
Samedi 2 mars 2024	8h00	Delémont	Halle des fêtes - **Courfaivre**	Gérald Buchwalder	Entretien milieux humides	079 759 65 02
Samedi 2 mars 2024	8h00	Clos-du-Doubs	Le Chandelier - **St-Ursanne**	Cyril Dick	Plantation buissons bords du Doubs	079 455 29 52
Samedi 16 mars 2024	8h00	Porrentruy	Cabane forestière - **Chevenez**	Marcel Lachat	Entretien réseau bocager gants, serpes, fourches	079 672 92 12
Samedi 16 mars 2024	8h00	Delémont	Gare - **Courfaivre**	Bernard Graedel	Entretien réseau bocager tronçonneuses	079 212 54 43
Samedi 16 mars 2024	8h00	Delémont	Terrain FC - **Courchapoix**	Gilles Chételat Gérard Chételat	Entretien étang + haie Morlattes	079 231 63 13
Samedi 16 mars 2024	8h00	Delémont	Ecole - **Rebeuvelier**	Damien Gunzinger Michel Buchwalder	Entretien biotope	079 394 58 06 079 629 90 86
Samedi 16 mars 2024	8h00	Porrentruy	Cabane forestière - **Bure**	Michel Monnin	Entretien haies/lisières serpes - fourches - gants	079 245 02 48
Jeudi 21 mars 2024	8h00	Franches-Montagnes	Boulangerie - **Les Emibois**	Léon Maître	Entretien réseau bocager	032 951 39 65
Samedi 23 mars 2024	8h00	Delémont	Gare - **Courfaivre**	Bernard Graedel Guy Seuret	Entretien réseau bocager tronçonneuses	079 212 54 43 079 849 80 20
Samedi 30 mars 2024	8h00	Delémont	Raimeux	Michel Buchwalder	Projet bécasse	

Les inscriptions doivent parvenir 10 jours avant la date au secrétariat FCJC. Elles seront enregistrées par ordre d'arrivée.

Mme Mylène Comte-Erard - Tél. 032 426 65 34 email : mylene.comte-erard@fcjc.ch

⚠ **AUCUNE journée de rattrapage sera organisée** ⚠

Epreuves cynologiques 2023 - nos fins limiers évalués

C'est sous l'égide de Pascal Montavon, président de la commission des chiens, que se sont déroulées le samedi 01 juillet dernier en Ajoie les épreuves cynologiques mettant un terme à plus de trois mois d'entrainement intensif.

La FCJC remercie chaudement tous les membres de la commission des chiens (Pascal Montavon - Michel Vermot Des Roches - Pierre-Alain Girardin - Michel Buchwalder - Michel Fleury) pour l'organisation parfaite des entrainements et des épreuves finales.

17 chiens ont été évalués sur leurs aptitudes d'obéissance ou de "recherche au sang".

Cette année, une chasseresse (Camille Charmillot) et sa chienne Meica se sont particulièrement distinguées en réalisant la prouesse d'un suivi sans faute sur une piste de 1'000 mètres tracée 18 heures avant l'épreuve !

Toutes nos félicitations aux lauréats canins ainsi qu'à leurs maîtresses et maîtres.

Résultat des épreuves

Obéissance :

Chien	Conducteur	Chien	Conducteur
Skippy	Aschwanden Yane	Oscar	Dick Sophie
Azor	Beuchat Arnaud	Nala	Dick Thomas
Säntis	Beuchat Geoffrey	Tryphon	Grillon Vincent
Merlin	Braillard Marc	Taiau	Kury Gilbert
Tino	Crausaz Albert	Michka	Quiquerez Arthur
Dollie	Montavon Pascal		

Piste de recherche au sang :

Chien	Conducteur	Piste
Meica	Charmillot Camille	1'000 mètres
Sofia	Charmillot Auguste	500 mètres
Max	Montavon Christophe	500 mètres
Sil	Vermot-des-Roches Michel	500 mètres

Signalisation des chantiers forestiers et respect des interdictions

A l'approche de l'ouverture de la chasse d'automne, il n'est pas inutile de faire une piqûre de rappel sur la signalisation des chantiers forestiers et leur respect. En effet, il est très (trop) fréquent de voir des personnes passer outre les interdictions !

Lorsqu'un chantier forestier se déroule à proximité immédiate d'une route, chemin forestier ou sentier officiel, ces voies de circulation sont obligatoirement fermées au public (et donc aussi aux chasseurs !) par les forestiers avec la pose de bâches, de triopans ou autres. En plus de cette signalétique, la présence ou non d'un bûcheron sur le chemin n'est pas un prérequis et la seule signalisation doit vous rappeler qu'il est strictement interdit de pénétrer dans la zone en travaux.

Les forestiers s'évertuent de réaliser leur travail de manière sûre, pour eux et le public. Merci de respecter la signalisation apposée en forêt … en respect pour le travail réalisé par les forestiers … et surtout pour votre sécurité !

ForêtJura - Association des propriétaires forestiers
Didier Adatte - Directeur

Lors du dernier comité de Diana Romande (mercredi 30 août) les résultats d'une étude d'opinion sur la chasse réalisée par l'institut DemoScope ont été présentés. De manière générale les résultats ne sont pas bons. Ils montrent une régression de la perception positive et nécessaire de la chasse, et ceci principalement en Romandie. Fort de ce constat, il a été décidé de mener une campagne de communication s'étalant sur les 24 prochains mois.

Dans l'immédiat et ceci se basant sur les retours positifs reçus en son temps, une action "set de table" a été initiée (set de table identique à la dernière action mais avec modification du slogan "…dans la nature - pour la nature".

La distribution cantonale a déjà été organisée

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Armée suisse
Commandement de l'instruction
Centre d'instruction au combat ouest

CH- 2915 Bure, Commandant de la place d'armes de Bure,
Juillet 2023

Chasse sur la place d'armes de Bure

Mesdames et Messieurs les chasseurs,

55 ans que la place d'armes fait partie du paysage ajoulot, comme commandant, je ne peux que féliciter tous les partenaires qui, par leur comportement et le respect des règles ont permis une collaboration sans incident ou accident.

Néanmoins, un danger réel subsiste en sachant que la place d'armes est de plus en plus intensément utilisée par les militaires. Il y a quelques années, nous avons parlé de cette problématique avec une délégation du comité cantonal et décidé de faire une information bisannuelle aux chasseurs par l'intermédiaire de votre journal d'information.

Afin qu'à l'avenir, cette bonne entente persiste, permettez-moi de repréciser certains points importants.

Utilisation de véhicules privés

L'utilisation de véhicules privés est strictement interdite sur tout le périmètre de la place d'armes. A cet effet, à chaque entrée il y a un panneau "Interdiction générale de circuler". Seuls les véhicules militaires et les véhicules de service de la Confédération ont l'autorisation de rouler dans le périmètre, de plus, les accès seront équipés de barrières avec ouverture à clef ou avec badge. Cela implique qu'il ne sera plus possible de pénétrer dans le secteur des terrains d'exercices avec un véhicule. Cette fermeture est planifiée pour la fin de cette année 2023.

Les véhicules des chasseurs doivent de ce fait être stationnés hors du périmètre militaire et bien entendu dans des endroits ne présentant pas de danger pour les autres usagers.

Utilisation de la place par les militaires

En règle générale, la troupe entre en service le dimanche soir à 23h. Le lundi matin s'effectue la préparation à l'engagement jusqu'au environ de 10h dans le secteur des halles chars et ensuite débutent les exercices dans le terrain. Depuis le lundi en fin de matinée et jusqu'au vendredi en fin d'après-midi, il faut compter avec la présence de troupe et de véhicules. Le samedi matin, il ne se déroule en principe pas d'exercice. Les seuls véhicules militaires parcourant le périmètre sont ceux de la garde effectuant les patrouilles.

Utilisation de la place par les chasseurs

Dans l'idéal, il serait bien que vous renonciez à la pratique de la chasse le mercredi et éventuellement le lundi dès 11h. Durant les exercices, des plantons sont mis en place afin d'interdire ou de contrôler les accès, ceci afin de minimiser au maximum les risques d'accident. Ces personnes ont la compétence d'interdire complètement ou partiellement l'accès à certain secteur, j'attends de vous que vous respectiez leurs directives.

Pour toutes questions et remarques, je vous prie de vous adresser à l'adjudant état-major Jacky Bohlinger (058 460 03 26 / 079 760 94 16).

En vous souhaitant une belle saison de chasse, recevez Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations

Cdt place d'armes de Bure e r
Chef du centre d'instruction au combat ouest e r

Adrian Kueng
Digital unterschrieben von Adrian Kueng
Datum: 2023.07.18 10:45:34 +02'00'
Lt col Adrian Küng

Transmettre les connaissances cynégétiques aux plus jeunes

Il est bien connu que l'on apprécie mieux ce que l'on connaît bien. C'est dans l'optique de transmettre des connaissances propres à notre environnement naturel et aussi inculquer quelques bases de la pratique cynégétique que, comme voici plusieurs années, deux passeports vacances ont été organisés par des chasseurs.

J'aimerais remercier la chasseresse et les chasseurs qui ont œuvré à initier la potentielle relève des chasseurs et surtout qui ont démontré et expliqué les valeurs de la chasse.

Vallée de Delémont

En ce vendredi 11 août, c'est le chalet de la Diana de Delémont qui a été le point de ralliement des 10 enfants inscrits au passeport vacances vadais.

Faire connaissance avec les chiens de chasse présents a été la première activité suivie d'une petite battue dans les bois alentours qui a permis aux participants d'observer une chevrette et un brocard.

Repas de midi avec les toujours fort appréciés cervelas et saucisses grillés. Des activités plus théoriques ont animé l'après-midi. Explications et présentations de trophées - reconnaissance du gibier et des essences d'arbres de nos forêts, etc… C'est très satisfaits du temps passé avec les chasseurs que les jeunes s'en sont retourné dans leurs familles.

La FCJC remercie Lucas Wolfer, Éric Strahm, Pierre Voyame, Frédéric Bueschlen et Geoffrey Beuchat pour leur participation à l'organisation et à la réalisation de cette journée.

Ajoie

Pour le passeport vacances ajoulot, c'est la cabane forestière de Fontenais qui a été le point névralgique de la manifestation.

La journée a débuté par une présentation des lieux, de l'environnement forestier, des participants et encadrants, ainsi que des fidèles compagnons à 4 pattes. Les participants sont ensuite entrés dans le vif du sujet avec une petite poussée réalisée dans les bois avoisinants durant laquelle les postés ont eu l'occasion de voir et d'entendre les chiens chasser et pour certains, apercevoir un brocard et une chevrette.

Le retour à la cabane a permis de faire plus ample connaissance avec les chiens de chasse (7 chiens présents dont 5 races différentes).

Explication / démonstration des bases de la recherche au sang, quiz faune et nature, exercices pratiques, grillades, correction du quiz + compléments d'information et plusieurs interludes divertissants ont rythmé l'après-midi jusqu'à 20:00.

Au crépuscule le groupe s'est déplacé dans divers lieux pour se familiariser à l'affût et l'observation. A nouveau la richesse de notre faune a pu être contemplée. Tous ces jeunes ont pu observer brocard, chevrettes, lièvres, renard ainsi que plusieurs oiseaux nocturnes et chauve-souris.

C'est certes fatigués mais heureux que les enfants ont retrouvé leurs parents.

La FCJC remercie Ginette Lang, Walter Amstutz, Michel Vermot des Roches et Éric Gerber pour leur participation à l'organisation et à la réalisation de cette journée.

Contribution précieuse de la part des aspirants chasseurs

La chaleur torride de ce samedi d'août n'a en rien entamé la motivation des futurs nemrods jurassiens. Cette journée du 19 août, organisée dans le cadre des activités de protection, a permis d'entretenir différents points d'eau qui ont été créés jadis par des volées précédentes d'aspirants chasseurs.

De gauche à droite : Gilles Pape - Fabrice Montavon - Jonas Cattin

Il a été réjouissant de constater que ces biotopes humides contenaient bon nombre de batraciens (grenouilles - crapauds - tritons) ainsi que de nombreuse libellules et autres insectes. A noter aussi qu'une colonie de crapaud accoucheurs (*Alytes obstetricans* - espèce d'amphibien menacé) profite des aménagements réalisés par les aspirants chasseurs.

Cette journée n'est qu'un exemple parmi d'autres illustrant l'implication des futurs chasseurs pas uniquement pour des espèces qui font partie du plan de chasse, mais également pour le bien en général de notre patrimoine naturel.

Un grand merci à tous les candidats chasseurs pour leur précieuse contribution.

Information aux chasseurs jurassiens

La passion des chiens et de la chasse va au-delà du tir et du prélèvement. C'est pour cela que les concours de chasse, plus spécifiquement les concours de chien d'arrêt sont nécessaires voir indispensables au maintien des qualités naturelles des chiens de race.

Ce préambule pour annoncer aux chasseurs jurassiens qu'un concours de chiens d'arrêt sur bécasse, spécial Breton sera organisé **les 28 et 29 octobre dans les forêts du Raimeux dans les unités de gestion cynégétique 229 / 230 / 231**.

Cette manifestation internationale qui réunira bon nombre de chiens est organisée sous l'égide du Club Suisse de l'Epagneul breton et aura lieu pour la troisième fois sur le territoire cantonal jurassien.

Il est bien entendu que dans le cadre de notre règlementation, la pratique de la chasse dans ces secteurs le samedi 28 octobre ne peut pas être interdite. Néanmoins nous comptons sur la compréhension des chasseurs jurassiens et de leur bienveillance à ne pas exercer leur passion dans cette forêt ce jour-là.

Les participants suisses, français et italiens qui prendront part à cette compétition pourront ainsi exercer cet art de chasse en toute quiétude en gardant de magnifiques souvenirs de cette contrée jurassienne.

Merci d'avance pour votre compréhension.

Chères chasseresses, chers chasseurs,

Une balade gourmande (sur le thème de la chasse organisée par le mouvement juniors FC Courtételle et HC Delémont-Vallée) se déroulera le samedi **7 octobre 2023 de 09h00 à 18h00 entre Courtételle et Châtillon**. Plus précisément dans le secteur les Esserts - étang et forêt du Sacy - bas des Tunnels - le Bambois - alentours cabane "la Côtatte" de Châtillon - stand de tir Châtillon (zone marquée en jaune dans le plan ci-dessous).

Il est bien certain que la chasse ne peut être interdite dans le secteur concerné par la manifestation. Néanmoins, pour des raisons évidentes de sécurité, mais également afin que vous puissiez profiter pleinement de votre journée en évitant le "remue-ménage" qui perdurera le long du parcours nous faisons appel à votre bon sens en vous invitant cordialement à éviter de pratiquer votre passion ce jour-là dans cette zone.

Nous vous remercions d'avance pour votre bienveillance et votre précieuse coopération.

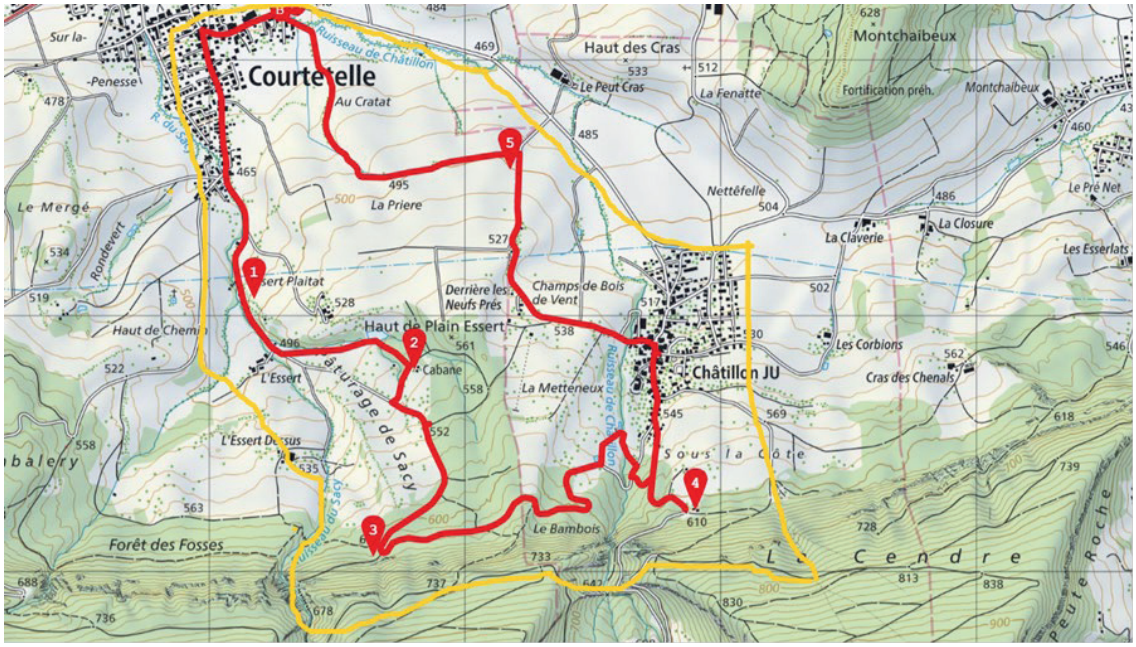

Message de ChasseSuisse

La nouvelle loi fédérale sur la chasse entrera en vigueur le 1er décembre 2023. De plus, la 1ère partie de l'ordonnance sur la chasse concernant la régulation des loups entrera également en vigueur le 1er décembre 2023.

JAGDSCHWEIZ
CHASSESUISSE
CACCIASVIZZERA
CATSCHASVIZRA

Le comité de ChasseSuisse a fixé les dispositions linguistiques suivantes à ce sujet. Nous espérons ainsi vous soutenir.

"A partir du 1er décembre 2023, les loups pourront être régulés sur la base de la loi révisée sur la chasse. ChasseSuisse salue cette possibilité de régulation, mais précise clairement qu'il s'agit de l'exécution d'une mesure administrative et non d'une chasse régulière. Si le nombre de loups à réguler dépasse la capacité d'intervention des gardes-faune cantonaux, les cantons devront faire appel à des tiers pour les soutenir dans l'accomplissement de cette tâche. S'il s'agit de chasseurs, ChasseSuisse constate que ceux-ci et les gardes-faune disposent en principe de la même formation de base et que les chasseurs peuvent légitimement être sollicités pour une telle intervention. Celle-ci étant particulièrement spécifique, une formation complémentaire est nécessaire pour les gardes-faune comme pour les chasseurs".

Bien à vous

David Clavadetscher - Directeur général

Ne jetez pas vos anciennes cartouches

Que ce soit pour les candidats chasseurs ou pour vous débarrasser de vos vielles munitions (pour canon lisse ou canon rayé), vous pouvez prendre contact avec Thierry Chételat qui se chargera de les transmettre aux candidats chasseurs ou procédera à leur destruction en bonne et due forme.

SITUATION LIEVRE BRUN

Le résultat des recensements nocturnes des lièvres bruns affiche une diminution des effectifs printaniers sur le territoire cantonal. Après une embellie continue depuis 2018, avec une densité record de plus de 4 individus au km^2 enregistrée en 2021, la tendance à la baisse se confirme en 2023 avec une densité calculée de 2.54 individus en moyenne cantonale. Il n'apparaît pas de grande différence entre les régions (cf. graph1), contrairement aux secteurs qui montrent une plus grande hétérogénéité entre eux (région Ajoie Min/Max : 1.3/3.8 ; Delémont Min/Max : 1.6/4.4 ; F.-M. et Clos du Doubs Min/Max : 2.2/3.8).

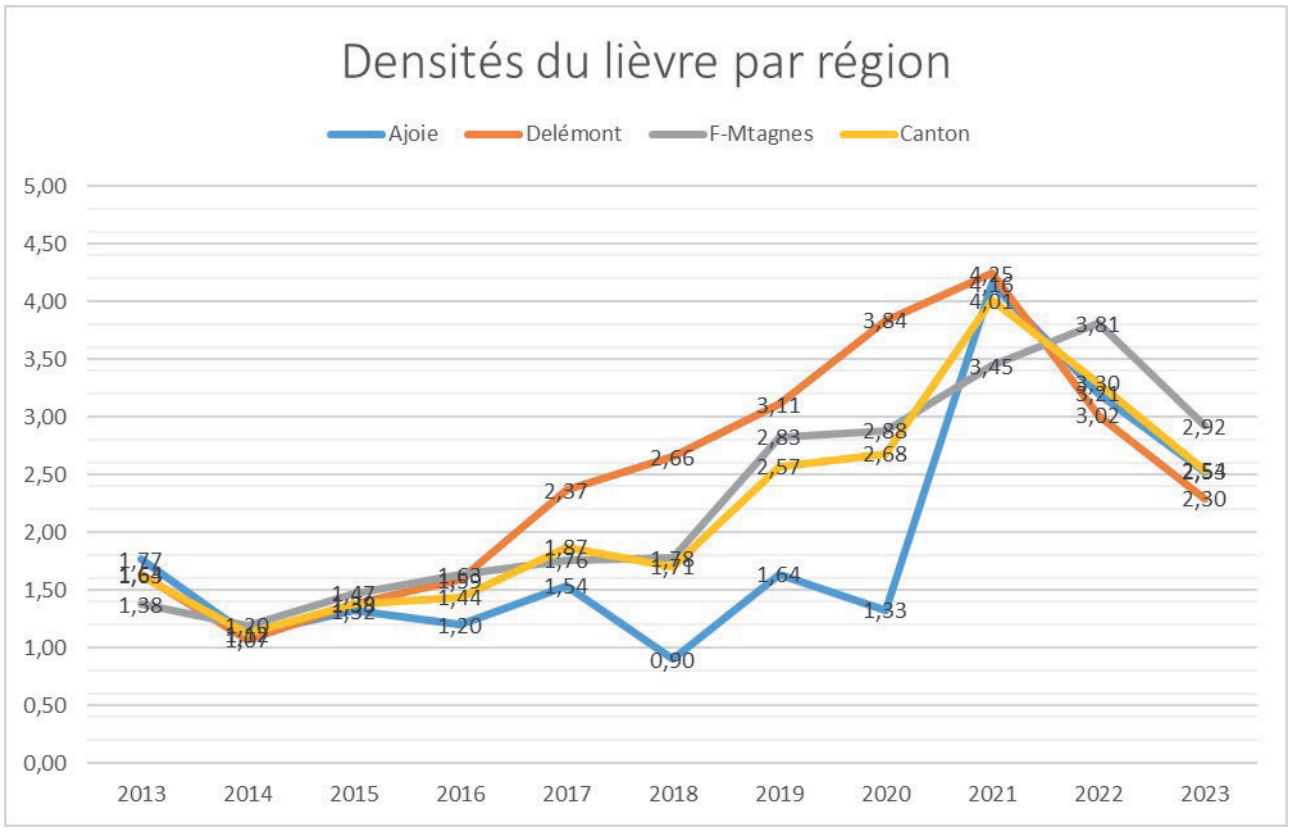

Graph 1

Bien que des biais existent toujours au niveau des conditions d'observation (culture dérobée en place, fumure, observateurs, etc.…), les facteurs externes les plus influents restent en particulier les conditions météorologiques, les dérangements, les machines agricoles et la prédation.

Partant du fait que la population de lièvres a réussi à quadrupler entre 2014 et 2021, nous nous tournons, pour trouver les raisons de cette « chute », vers les éléments qui ont connu des changements significatifs dans ce court laps de temps. En premier lieu, l'année hydrologique 2020-21 qui a connu un excès de précipitations avec un printemps humide et un été ayant enregistrées des pluies records sur certaines stations du Nord de la Suisse.

Le taux de survie des levrauts dans ces conditions a très probablement été très faible voire quasi nul. En parallèle, le constat de la remontée des effectifs de renards avec des densités comparées qui indiquent à nouveau une situation où les renards sont davantage présents que les lièvres sur le territoire cantonal (cf. graph2).

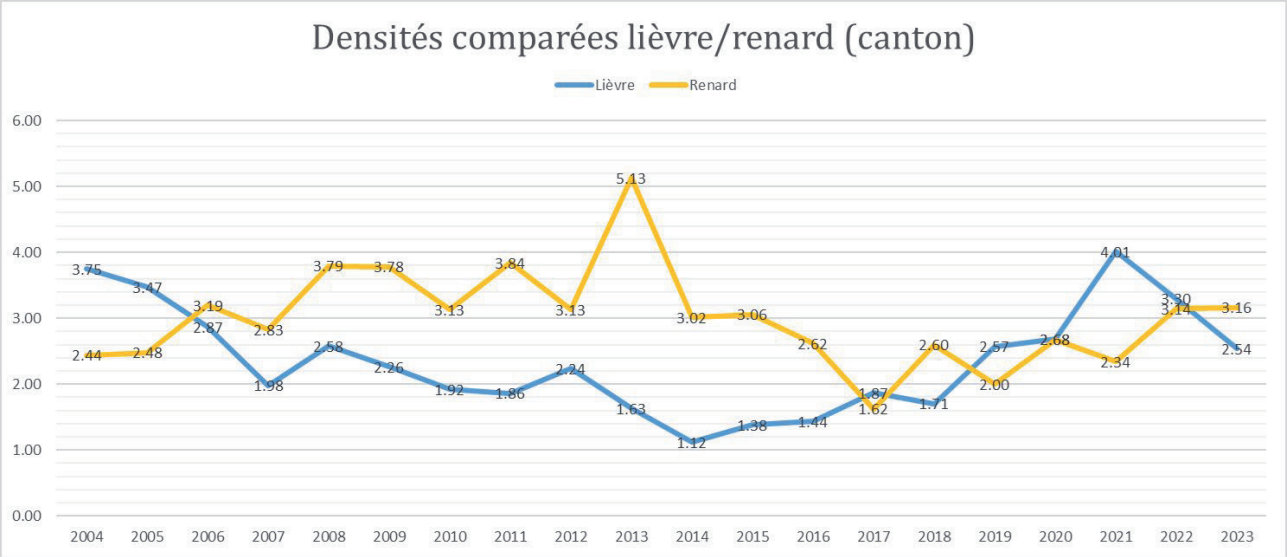

Graph 2

Les causes influençant le succès de reproduction du lièvre brun restent toutefois multifactorielles et il en existe bien d'autres que nous n'avons pas énumérées ici. L'analyse portée sur la dernière décennie révèle que la population de lièvres bruns reste dynamique et qu'il a suffi de conditions plus favorables sur deux facteurs durant quelques années pour que l'espèce parvienne à relever ses effectifs de manière significative sur tous les secteurs.

La densité de lièvres n'est néanmoins pas encore suffisamment élevée pour pouvoir marquer une certaine résilience au retour des conditions moins favorables, puisque seuls 3 secteurs sur douze semblent avoir pu maintenir une population suffisamment dynamique pour absorber les pertes subies.

L'obtention d'un relèvement durable des effectifs de lièvres bruns à l'échelle du territoire cantonal passe indéniablement par la concrétisation de toutes les mesures fixées dans le cadre du plan d'actions lièvre.

Les efforts de régulation des prédateurs ne porteront leurs fruits dans la durée que si les améliorations au niveau de la quantité et la qualité des surfaces favorables aux lièvres se poursuivent en parallèle aussi. Il est donc primordial de poursuivre nos engagements respectifs à tous les niveaux et nous vous remercions d'ores et déjà de votre engagement dans le cadre des journées de travail notamment pour améliorer l'habitat du lièvre brun.

Amaury Boillat - Inspecteur de la faune

Agenda

- **Dimanche 24 septembre 2023** ⇨ épreuves chiens courants (place des charbonniers - Glovelier)
- **Dimanche 24 septembre 2023** ⇨ repas bénévoles protection des faons (chalet Diana Delémont - Courfaivre)